AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 27 août 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 21 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Bruno MAHE, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI, Agathe PASQUIER et Florian GRENIER.

Absents :

Monsieur Mathias LAVOLE a donné pouvoir à Madame JULINE HERITIER, Madame Nadège BROUILLET a donné pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Madame Janique FEUVRIER a donné pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Benoît LALIRE a donné pouvoir à Madame Vanessa JORGE, Monsieur Yann DEBERNARDY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT et Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER.

Madame Laurence VELLA est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-9.1-141

Adhésion au groupement de commandes coordonné par Territoire d'Energie Isère (TE38) pour la fourniture de gaz et de services associés

Monsieur l'Adjoint en charge des Finances, du Budget et de la Commande publique expose :

La Commune a été sollicitée par TE38 pour le renouvellement de la convention relative au groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel pour la période 2028-2030,

Après avoir entendu les explications de Monsieur l'Adjoint et en avoir délibéré, **avec trois abstentions**,

Le Conseil municipal

Vu les articles L.2121-29 et suivants ; le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux groupements de commandes,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés proposée par TE38,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

Considérant que TE38 propose à la Commune d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture de gaz naturel et de services associés afin de mutualiser les besoins, d'optimiser les procédures d'achat et d'obtenir des conditions économiques plus avantageuses,

Considérant les termes de la convention constitutive du groupement de commandes conclue pour une durée indéterminée,

- **Autorise** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes coordonné par TE38 pour la fourniture de gaz naturel et services associés,
- **Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération,
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer, notifier et exécuter les accords-cadres et marchés subséquents et actes d'exécution correspondants pour le compte de la commune dans le cadre du groupement de commandes et conformément aux dispositions de la convention constitutive et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **Autorise** les agents habilités par TE38 et le titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage mandaté par TE38, à recueillir les données relatives aux consommations énergétiques de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur, nécessaires à la bonne exécution du groupement d'achat.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 28 août 2026

Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

